



Le général Muhoozi Kainerugaba, chef des Forces de défense du peuple ougandais (UPDF), l'armée ougandaise. UPDF

Source photo : Uganda People's Defence Forces (UPDF), réseaux sociaux officiels.

Ouganda : aucun ministre ne sort du pays sans le feu vert du chef de l'armée

En exigeant que les ministres obtiennent son autorisation avant tout déplacement à l'étranger, le général Muhoozi Kainerugaba ouvre un nouvel épisode dans le débat sur la chaîne d'autorité en Ouganda.

Par A. F

Derrière cette directive spectaculaire demeure une question essentielle : sur quelle base juridique le chef de l'armée peut-il imposer ses décisions aux membres d'un gouvernement civil ?

toire national.

Une exigence assortie d'une menace financière : tout ministre voyageant sans son feu vert devrait payer une amende de 30 millions de shillings ougandais.

Muhoozi ne présente pas cette procédure comme une simple recommandation. Il affirme vouloir examiner les déplacements internationaux des ministres chaque mois et assure même que le ministre des Finances devra obtenir son approbation.

Selon ses déclarations, le ministère des Finances devrait également commencer à appliquer les sanctions prévues, dont le produit serait destiné à la construction de routes.

L'épisode aurait pu rester une déclaration sur les réseaux sociaux s'il n'avait immédiatement concerné un membre du gouvernement.

Un voyage en Türkiye à l'origine de l'affaire

Le déclencheur est le déplacement en Türkiye de Haruna Kyeyune Kasolo, ministre d'État aux Affaires étrangères chargé de la coopération régionale. Celui-ci avait rendu publiques plusieurs activités réalisées dans le pays, notamment des rencontres consacrées au commerce, à l'investissement et à la santé.

Muhoozi Kainerugaba intervient alors publiquement pour demander si le ministre avait obtenu une autorisation avant son départ.

Il affirme ensuite ne pas avoir donné son feu vert au déplacement et annonce que Kasolo devra fournir des explications.

La réponse du ministre donne à l'affaire une dimension supplémentaire. Au lieu de contester la compétence du chef de l'armée, Kasolo lui répond qu'il tiendra désormais compte de ses orientations et sollicitera son autorité.

Muhoozi accueille favorablement cette réaction, qualifiant le ministre de bon « cadre ».

Cette séquence est importante : elle montre qu'au-delà de la question juridique, l'autorité revendiquée par le chef de l'armée peut produire des effets politiques concrets dès lors que des responsables civils acceptent de s'y conformer.

Mais où est le texte juridique ?

C'est précisément ici que commence la principale zone d'ombre.

Les déclarations rendues publiques par Muhoozi ne mentionnent ni loi, ni décret présidentiel, ni décision du Conseil des ministres transférant au chef des forces armées le pouvoir général d'autoriser les voyages internationaux des membres du gouvernement.

Elles ne précisent pas davantage le fondement permettant d'imposer personnellement une amende de 30 millions de shillings à un ministre. Le problème est d'autant plus notable qu'un mécanisme de contrôle des déplacements officiels existe déjà en Ouganda.

Une décision gouvernementale annoncée en 2017 prévoyait notamment que les ministres, ministres d'État, secrétaires permanents et plusieurs hauts responsables obtiennent l'autorisation du Premier ministre avant certains déplacements à l'étranger.

La déclaration de Muhoozi ne constitue donc pas seulement un appel à limiter les voyages jugés inutiles. Elle introduit, du moins dans le discours du chef de l'armée, un nouveau centre d'autorisation : lui-même.

À ce stade, rien dans les éléments publics consultés ne permet cependant d'établir que cette revendication a formellement modifié les procédures gouvernementales.

Une frontière de plus en plus difficile à tracer

L'affaire prend une dimension particulière en raison du profil de Muhoozi Kainerugaba.

Le général n'est pas seulement le chef de l'armée. Il est également le fils du président Yoweri Museveni et conseiller présidentiel principal chargé des opérations spéciales.

Il dirige en outre la Patriotic League of Uganda (PLU), mouvement politique



Le président ougandais Yoweri Museveni, au pouvoir depuis 1986, père du général Muhoozi Kainerugaba, actuel chef des forces armées ougandaises.

Source photo : Présidence de la République d'Ouganda / State House Uganda, réseaux sociaux officiels.

autour duquel il construit depuis plusieurs années sa propre présence publique.

Fin août, il a annoncé son intention de se présenter à l'élection présidentielle de 2031.

Cette déclaration alimente les interrogations anciennes sur la succession de Yoweri Museveni, au pouvoir depuis 1986, même si une succession familiale n'a pas été officiellement annoncée par la présidence.

C'est dans ce contexte que les interventions de Muhoozi dépassant strictement le domaine militaire sont particulièrement observées.

Le général s'est également prononcé sur l'avenir électoral de l'opposant Robert Kyagulanyi Ssentamu, plus connu sous le nom de Bobi Wine.

Le 27 septembre, il a déclaré que celui-ci ne serait plus autorisé à participer à une élection en Ouganda.

Cette affirmation constitue, là encore, une déclaration du chef de l'armée et non, dans les éléments publics disponibles, une décision d'une autorité électorale ou judiciaire compétente prononçant une telle exclusion. Les deux épisodes posent ainsi une même question : où s'arrête aujourd'hui, dans la pratique politique ougandaise, l'autorité du chef des forces armées ?

La Türkiye en arrière-plan

Le choix du déplacement ayant déclenché la polémique n'est par ailleurs pas anodin.

Haruna Kasolo se trouvait en Türkiye alors que les relations militaires entre Kampala et Ankara traversent une période de tension.

Le 19 septembre, l'armée ougandaise a annoncé la suspension immédiate

de sa coopération militaire et de défense avec la Türkiye, évoquant des questions non résolues concernant la coopération sécuritaire bilatérale.

Quelques jours auparavant, des membres de la Patriotic League of Uganda avaient manifesté devant l'ambassade turque à Kampala pour réclamer le retour en Ouganda de l'activiste Fred Kajubi Lumbuye, installé en Türkiye.

Dans le même temps, les relations diplomatiques et commerciales entre les deux pays n'ont pas cessé.

Le voyage de Kasolo comportait justement des rencontres consacrées aux investissements, au commerce, aux technologies médicales et à la transformation du café.

L'intervention de Muhoozi se situe donc au croisement de trois domaines : commandement militaire, politique étrangère et fonctionnement interne du gouvernement.

Une autorité revendiquée avant d'être institutionnalisée

L'enjeu dépasse finalement la seule question des billets d'avion des ministres.

Si le dispositif annoncé devait être officiellement appliqué, le chef des forces armées disposerait de fait d'un moyen de contrôle sur les déplacements internationaux de membres du pouvoir exécutif civil.

Mais cette évolution ne peut pas encore être présentée comme juridiquement acquise.

Aucune des sources consultées ne documente pour l'instant un décret présidentiel ou une décision gouvernementale établissant formellement cette nouvelle compétence.

En Ouganda, la question n'est plus seulement de savoir quelles fonctions

Muhoozi occupe officiellement, mais jusqu'où peuvent s'étendre dans la pratique les décisions qu'il annonce publiquement.

La réaction conciliante du ministre Kasolo montre qu'une déclaration dépourvue, à ce stade, de fondement juridique publiquement identifié peut néanmoins produire immédiatement un effet dans les rapports de pouvoir.

Le prochain élément déterminant sera donc la réaction institutionnelle : celle de la présidence, du Premier ministre et du ministère des Finances. Leur éventuelle application de la directive permettrait de savoir si l'annonce du chef de l'armée reste une initiative personnelle ou si elle marque réellement une nouvelle étape dans l'organisation du pouvoir à Kampala.